



Séance Plénière 17 novembre 2022

Question orale du groupe La Gauche solidaire et écologiste

Monsieur le Président,

Dans un article paru dans la presse locale, le 08 novembre 2022, nous apprenons que le gros site de méthanisation de la société Méthabaz à Bourgogne-Fresne, près de Reims, vient de voir son permis de construire modificatif refusé par le préfet pour des questions de sécurité, notamment vis-à-vis de la sécurité incendie, alors que l'exploitation venait de démarrer. Selon le Maire de Bourgogne-Fresne, le site construit est différent de ce qui était autorisé à l'origine.

La Région Grand Est, notamment via le Schéma Régional Biomasse, entend favoriser le développement de la méthanisation avec le doublement des unités sur le territoire. Notre groupe, ne s'oppose pas à la méthanisation et ne s'y est jamais opposé. Cependant, nous pensons qu'elle doit être intégrée à l'activité agricole, sur les exploitations avec pour objectif de réduire les coûts de fonctionnement, notamment énergétiques, et l'impact environnemental. Mais nous nous opposons à son utilisation à des fins uniquement financières avec la construction de grosses unités conduisant à d'éventuelles dérives. Force est de constater que nos craintes sont justifiées.

Aussi nous souhaitons savoir comment le Conseil Régional s'assure que les projets soutenus par la Région sont conformes aux réglementations en vigueur et aux dossiers déposés au niveau des services de l'État ? De même, Le Conseil Régional envisage-t-il de mettre en place une charte de bonne pratique conditionnant les aides versées pour ce type de projet ?

Déposé par **Éric QUÉNARD**

---

Région Grand Est